



AFMR Vaud
Association des
familles
monoparentales et
recomposées

BABY-SITTING

Pour votre baby-sitting, l'Association de Familles Monoparentales et Recomposées (AFMR) vous offre différentes possibilités.

LISTE DE BABY-SITTERS

La Croix-Rouge vaudoise met à disposition des listes de baby-sitters selon le lieu de domicile, moyennant une cotisation annuelle de CHF 50.-.

Nos membres peuvent faire parvenir la quittance à l'AFMR, qui la remboursera en totalité.

REMBOURSEMENT PARTIEL

L'AFMR rembourse à ses membres 50% de 20 heures de baby-sitting par an (tarif Croix-Rouge = CHF 9.-/heure). Pour cela, vous devez faire parvenir directement à l'AFMR les quittances signées par la baby-Sitter, ainsi qu'**un bulletin de versement comportant les coordonnées de votre banque (+ no IBAN), ou CCP, avec le no de votre compte**. Des bulletins de versement comportant ces deux indications s'obtiennent gratuitement sur simple coup de téléphone à votre banque ou poste.

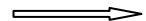
REMBOURSEMENT GARDE ENFANT MALADE

L'AFMR participe à hauteur de Fr 50.00 par jour et pour 3 jours au maximum par enfant et par année aux frais de garde d'enfants malades à domicile, selon le service proposé par la Croix-Rouge Vaud. Les frais sont remboursés sur la base d'une note de frais accompagnée des justificatifs et de la facture de la Croix-Rouge.

PARTICIPATION A UN RESEAU D'ECHANGE

Les échanges de baby-sitting entre membres de l'AFMR sont un moyen convivial et gratuit de résoudre votre problème de baby-sitting. Sur demande de votre part à notre bureau, vous recevrez une liste de membres de notre association qui acceptent de garder vos enfants à votre domicile ou chez eux, selon entente commune. En échange, vous leur rendrez le même service. Votre nom figurera sur cette liste. Pour cela, inscrivez-vous à l'AFMR, les lundis et vendredi matins et le mercredi toute la journée, ou par email.

Si vous avez d'autres idées, elles sont les bienvenues !!



CONDITIONS GENERALES DE LA CROIX-ROUGE SUISSE – SECTION VAUDOISE - DESTINEES AUX PARENTS

Pour bénéficier du service de Baby-sitting de la Croix-Rouge vaudoise, il vous suffit :

- de vous inscrire au moyen du **bulletin d'inscription** téléchargeable depuis le site Internet de la Croix-Rouge vaudoise ;
- **et** de verser une **cotisation annuelle** de CHF 50.- (TVA) incluse valable douze mois dès le jour de l'inscription.

Les tarifs suivants sont applicables :

Pour 1 ou 2 enfants : tarif unique de l'heure de garde :	CHF	9.-	par heure
Pour 3 enfants : tarif unique de l'heure de garde :	CHF	11.50	par heure
Dès 4 enfants , 2 baby-Sitters doivent être présent(e)s :	CHF	9.-	par heure et par Baby-Sitter
Forfait nuit (22 h 00 – 07 h 00) :	CHF	50.-	par nuit
Forfait week-end (du samedi matin ou dimanche soir) :	CHF	150.-	par week-end

Seuls les bébés âgés au minimum de 3 mois peuvent être gardés.

Conditions générales

Le(s) parent(s) qui fait/font appel à un/e Baby-Sitter de la Croix-Rouge vaudoise s'engage(nt) à :

- Confier au/à la Baby-Sitter des **tâches en relation avec ses compétences**, à l'exception de tous travaux ménagers et de la garde d'enfants malades.
- Fournir au/à la Baby-Sitter un **numéro de téléphone** où un parent/une personne référente pour être facilement joint(e) en cas d'urgence.
- Pour les périodes de garde prévues durant les heures de repas, **offrir le couvert** au/à la Baby-Sitter.
- **Rétribuer le/la Baby-Sitter en espèces** et à la fin de chaque service en respectant les tarifs susmentionnés.
- Prendre en charge **les frais de déplacement** du/de la Baby-Sitter, à savoir :
 - Bus, métro, train : remboursement sur présentation du billet et raccompagner à son domicile le/la Baby-Sitter ou lui payer un taxi après 22 h 00
 - VéloMOTEUR : remboursement selon le nombre de kilomètres, CHF -.25/km
 - Scooter : remboursement selon le nombre de kilomètres, CHF -.40/km
 - Véhicule : remboursement selon le nombre de kilomètres, CHF -.70/km
- **Assurances** : les Baby-Sitters, ainsi que les enfants qui leurs sont confiés, sont couverts en assurance « Responsabilité civile » par la Croix-Rouge vaudoise durant la période de validité de la cotisation. Les Baby-Sitters s'assurent eux/elles-mêmes contre les risques d'accidents et de maladie.

Contact et informations :

Pour tous renseignements concernant le Service de Baby-Sitting, contactez-les par téléphone du lundi au vendredi, de 07 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, ou par e-mail.

Croix-Rouge vaudoise, Service de Baby-Sitting – Rue Beau-Séjour 9-13, CP 5683, 1002 Lausanne

Téléphone 021 340 00 80 ou 021 340 00 81 / Téléfax 021 340 00 85

e-mail : info@croixrougevaudoise.ch / Site Internet : www.croixrougevaudoise.ch